

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le seize octobre à 21H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Félix LOURTEIG, maire.

Présents : Madame Hélène LAFONT, Messieurs Didier ARRIBE, Jean-Bernard CAMBILHOU, Alain SACAZE, Thierry LAULHÉ, André BATMALE, Manuel DOS SANTOS, Jean-Raphaël BATMALE, Francis CAILLEAUX et Félix LOURTEIG.

Excusé : Madame Renée CATRIULET qui donne procuration à Monsieur Félix LOURTEIG.

Secrétaire : Madame Hélène LAFONT.

### PREMIER AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE DE BESCAT

L'ONF vient de procéder à l'étude de l'aménagement de la forêt communale de BESCAT, relevant du Régime Forestier, conformément aux prescriptions du Code Forestier (Art. L.111.1 – L.121.3 – L.141.1 – L.143.1 – L.143.2 – R.143.1 – R.143.2) et des articles 8 à 11 de la Charte de la Forêt Communale.

- après avoir pris connaissance de ce document d'aménagement forestier,
- après avoir entendu les explications données par l'ONF,

le Conseil Municipal

**APPROUVE** le document d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt d'une surface de 44,53 ha (canton du Bignalats – 8,85 ha – canton de Gès – 11,43 ha – canton du Mirail – 16,92 ha – canton Médevielle – 7,33 ha), pour une période de 15 ans allant de 2010 à 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Affichée le  
transmise le 22 octobre 2009



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Félix LOURTEIG

